

## Si vous participez à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)

Le Syndicat Mixte du SCoT Haut Cantal Dordogne et les 4 Communautés de communes qu'il fédère (pays Gentiane, pays de Mauriac, pays de Salers et Sumène Artense), se sont engagés dans l'**élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale** ou SCoT. La réglementation en vigueur nous impose d'élaborer un SCoT.

Il ne faut pas voir ceci seulement comme une contrainte nouvelle, mais avec l'implication de l'ensemble des élus de ce territoire et de ces différentes forces vives, nous pourrons écrire un **document d'urbanisme adapté au caractère rural et aux particularités de notre territoire**.

Il nous aidera à valoriser nos **savoir-faire** et à imposer la **reconnaissance de notre identité** face aux directives nationales et européennes.

### Une volonté de transparence et d'implication citoyenne

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) Haut Cantal Dordogne, la concertation permet à la population de **débattre et de s'exprimer sur un projet de territoire souhaitable**. La concertation constitue un enjeu de démocratie locale, au service de la qualité du projet. Elle a pour objectif de favoriser la discussion, en amont des décisions d'aménagement.

### Des repères sur les outils mis à votre disposition

Pendant toute la durée d'élaboration des documents-cadre du SCoT et jusqu'à leur approbation, un **registre de concertation** accompagné des documents provisoires constitutifs du SCoT (diagnostic, état initial de l'environnement, puis projet d'aménagement et de développement durable, et documents d'orientations et d'objectifs), est mis à votre disposition, pendant les heures d'ouverture au public, au siège administratif du Syndicat Mixte du SCoT du SCoT Haut Cantal Dordogne, au siège des Communes et des Communautés de communes. Vous pouvez consulter les documents liés au SCoT sur place et noter vos commentaires, propositions, interrogations sur le cahier de concertation. Vos remarques seront prises en compte lors du bilan de la concertation, avant de finaliser la procédure de SCoT, afin de pouvoir apporter des modifications éventuelles au projet.

**Une Lettre SCoT éditée chaque année mise à disposition** au siège du Syndicat mixte du SCoT, de chaque Intercommunalité et dans chaque commune du périmètre SCoT.

**Un site internet consultable par tous.** Pendant toute la durée d'élaboration des documents-cadre du SCoT et jusqu'à leur approbation, le site internet du SCoT met plusieurs outils à la disposition de tous : des actualités, un calendrier, un formulaire de consultation du public pour permettre à tous de participer à l'élaboration du SCoT, des documents explicatifs d'ordre général, des documents constitutifs du SCoT (diagnostic, EIE, PADD, DOO) après chaque grande étape de validation par le Syndicat de SCoT.

Enfin quand le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) sera prêt, **des réunions publiques** seront organisées sur le territoire du SCoT pour recueillir l'avis du plus grand nombre. Les informations relatives à ces réunions vous seront communiquées par voie de presse et par le biais des supports de communication du Syndicat et des collectivités.

Aussi, si vous souhaitez participer à l'élaboration du Schéma de Cohérence territoriale Haut Cantal Dordogne, il est possible de consulter les premiers éléments du SCOT (diagnostic et état initial de l'environnement) dans les mairies du SCOT, les sièges des communautés de communes et au siège administratif du syndicat mixte à partir du 1<sup>er</sup> décembre prochain ou sur le site internet : [scot-hcd.fr](http://scot-hcd.fr)

Renseignements auprès du Syndicat Mixte du SCOT Haut Cantal Dordogne - Pôle d'activités Sumène Artense – Pépinière d'entreprises – 15210 Ydes Tél. 06 84 33 20 87 Email : [scot.hcd@orange.fr](mailto:scot.hcd@orange.fr) Site internet : [scot-hcd.fr](http://scot-hcd.fr)